

QUELQUES NOUVELLES DU CE EXTRAORDINAIRE

Mai 2016

Présents pour la CGT : Carole Herbin (Reims), Sergent Angélique(Nancy), Debraye Isabelle (Amiens), Portales Claire (Besançon), Bouillon Olivier (Nancy), Christophe Steiner (Strasbourg), Cyril Pinato (filière Strasbourg), Carpentier Laurence (Lille)
Représentant syndical : Thierry Chauffour (Besançon).

✓ LA RÉFORME DES REGIONS AVEC QUELLES CONSEQUENCES

Le 3 mai dernier, Delphine Ernotte a donc annoncé en CCE les orientations stratégiques pour l'entreprise France Télévisions pour les cinq ans à venir. Un document de treize pages a été remis aux élus, il décrit les évolutions des pratiques télévisuelles et la nécessaire adaptation à ces modes nouveaux.

Sur le fond, personne ne s'opposerait à cet état des lieux. En revanche, la présentation du plan Ernotte laisse beaucoup d'entre nous face à un champ d'interrogations. Ce sont ces questions sur les détails de la réforme et ses conséquences pour les personnels que nous allons vous poser. Aujourd'hui comme demain vous ne pouvez pas nous laisser sans réponse. En région, la disparition des pôles aura de lourdes conséquences. Faut-il rappeler les efforts consentis par chacun pour s'adapter ? Efforts qui n'auront servi à rien puisque le plan Ernotte pour les régions est un profond désaveu de la politique qui nous a été imposée depuis cinq ans.

Le seul point véritablement positif est l'affirmation du maintien des 24 éditions d'information. Rien en revanche sur les locales. Certaines sont pourtant fortement menacées. A Brest, la direction annonce une suspension de la locale pendant les deux mois d'été. Comment croire que les téléspectateurs reviendront à la rentrée après une si longue absence? Les locales sont-elles en péril ? Dans ces conditions, que doit-on penser de la volonté de diffuser la locale de Boulogne sur une aire géographique plus large? Développement ou chant du cygne?

Concernant les programmes, la volonté de développement est en revanche évidente. Plus d'un tiers de la grille devra être constitué de programmes à caractère régional.

Mais cette évolution devra se faire à coût constant. Difficile de croire qu'on puisse dans ces conditions, atteindre cet objectif. Depuis bien longtemps, les personnels des régions sont les plus sollicités pour diminuer les coûts et augmenter la productivité. Beaucoup croient qu'on ne pourra aller plus loin, que cette fois, on a atteint le fond du réservoir. Mais une fois de plus, on nous demandera des économies par l'organisation du travail et des gains de productivité grâce aux évolutions technologiques.

Toutes ces transformations dans le fonctionnement de notre entreprise vont arriver vite. Il faudra que chacun s'adapte au mieux, tant bien que mal. S'arrêter pour reprendre son souffle n'est plus permis. Depuis 2008, nous avons connu cinq réorganisations et deux plans sociaux. A la CGT, nous ne voudrions pas que cette nouvelle réforme se fasse au pas de charge. C'est pourtant ce qui s'annonce. Ce qui menace France Télévisions et ses personnels, c'est le syndrome de la réforme permanente qui dans une autre entreprise, autrefois de service public et que connaît bien Delphine Ernotte, a fait tant de ravages.

Une autre inquiétude concerne la réduction des instances représentatives du personnel. La loi Rebsamen permet une fusion des DP, CE et CHSCT en une seule délégation du personnel. La suppression des pôles serait aussi une opportunité pour éloigner le personnel de ses représentants. Ce serait un choix à courte vue qui ne ferait qu'amplifier les risques psycho-sociaux.

A toutes ces menaces internes s'en ajoutent d'autres de la part d'amis qui nous veulent du bien mais dont on sait qu'ils sont de fidèles soutiens de nos concurrents du privé. Ainsi la proposition de deux parlementaires, Eric Woerth et Jean-Pierre Leleu, de supprimer totalement la publicité sur les chaînes publiques. Lorsque l'on sait les difficultés que nous avons eu après la décision de Nicolas Sarkozy, ce serait, cette fois, le coup de grâce.

Mais à France Télévisions, nous savons toujours organiser la riposte par la lutte lorsqu'elle est nécessaire. Depuis plusieurs jours, des monteurs du siège sont en grève contre la chaîne tout info. Si toutes les transformations qui s'annoncent se font sans tenir compte de l'avis des personnels, cette grève ne sera pas la dernière.

✓ **COMPTE RENDU DU CCE EXTRAORDINAIRE DU 3 MAI**

L'annonce de Nicolas Sarkozy en 2009 supprimant la publicité après 20h sur les chaînes de FTV, a concouru à la mise en place des pôles de gouvernance pour France 3 régions avec une finalité : faire des économies. En effet, pour la cour des comptes, à France 3, nous étions trop nombreux et pas assez productifs.

Les pôles sont nés dans la douleur et l'incompréhension des salariés.

Aujourd'hui on tire donc un trait sur ce qui était présenté, il y a six ans, comme le salut incontournable pour le futur de la télévision publique régionale.

Les pôles, nous disait-on alors, devaient conforter notre avenir grâce à une meilleure organisation et à des économies d'échelle : les salariés ont largement contribué à payer la facture.

Aujourd'hui, après une mise en place chaotique des pôles et alors que l'on commence tout juste à avoir une organisation qui se stabilise, on reprend tout et on recommence.

La direction décide de réorganiser les régions à l'image des nouveaux découpages administratifs. France 3 régions ce sera 13 régions administratives et 24 JT.

Sur l'emploi :

Ce qui est décidé c'est qu'après la réduction drastique des postes et des ETP, après que le pôle NE a réussi à faire baisser la précarité à 9.8% en sacrifiant le recours aux non-permanents, France 3 régions va encore payer un lourd tribut en terme d'emploi.

Oui, l'entreprise poursuit ses efforts d'économie en opérant une baisse nette des coûts au sein des réseaux de France 3 (dixit Monsieur Lacroix dans la revue interne « Antennes » de mars 2016. Delphine Ernotte admet que France 3 régions a déjà donné beaucoup dans les plans d'économies mais que nous étions encore dans une logique de la baisse des ETP.

Elle veut faire évoluer les pratiques professionnelles et les emplois sans plan social mais avec une étude pour savoir si l'on garde l'effectif d'ici 5 ans.

Il faudra trouver un équilibre entre le nombre de départs à la retraite non remplacé et l'embauche des jeunes.

Elle nous informe clairement qu'une baisse conséquente des emplois se fera par le non remplacement de départ à la retraite, par l'embauche de jeunes à des salaires bien moindres (effet Noria), en proposant des reconversions pour les salariés dont les postes seront ciblés, en formant à tour de bras aux poly compétences tout ça à travers la GPEC (la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences) En bref, la réforme peut être une opportunité géographique ou professionnelle dixit la direction de FTV car il y a des métiers qui sont en train de diminuer en terme d'activité et d'autres en train d'augmenter.

Il y a des métiers qui vont disparaître, donc l'entreprise va accompagner les salariés sur la base du volontariat avec des orientations professionnelles qui accompagneront la révolution numérique.

Elle affirme, donc, qu'il n'y aura pas de départ ou de mobilité contraint, on veut y croire.

Sur l'éditorial :

Delphine Ernotte veut augmenter sensiblement la part des programmes produits dans les régions. Elle nous promet un projet éditorial qui permettra de doubler les diffusions sur nos chaînes, des PAE en prime time, des programmes nationaux avec un ancrage

régional avec un magazine supplémentaire par an, des locales diffusées sur des territoires plus vastes comme à Bayonne.

Il y aura des activités mutualisées et d'autres maintenues dans les antennes.

Il faudra une coordination pour lancer un créneau régional et libérer les PAE avec une obligation de résultat sur l'année.

On prendra en compte les réalités de terrain en fonction de l'envergure des régions.

Delphine Ernotte souhaite mettre en place un projet qui soit discuté par région. Les patrons régionaux devront tenir compte des particularités régionales, mais chaque région ira à son propre rythme.

Les journaux resteraient plutôt sur 24 implantations avec un aspect grandes régions, nous dit-on. Vu que les nouvelles régions auront une autonomie éditoriale, auront nous 13 ou 24 projets éditoriaux ?

La direction exprime une volonté de développer le numérique avec une ouverture pour les PTA, qui pourraient, on dit pourraient, avoir une certaine responsabilité éditoriale. Delphine Ernotte déclare que la formation au numérique est un besoin nécessaire et pas seulement pour les cœurs de métier mais pour l'ensemble des salariés.

Pour la chaîne tout info Michel Field nous affirme qu'à aucun moment les éditions régionales ou nationales ne devraient souffrir de la demande de contributions à la chaîne tout infos. Pour les régions, il avance qu'il pourrait y avoir un référent par pôle ou territoire.

Sur la fiction :

Delphine Ernotte veut soutenir la création française, elle souhaite de FTV soit le promoteur des arts avec un rôle de passeur entre les artistes, les arts et nos téléspectateurs.

L'objectif est de financer à hauteur de 400m€ par an dans la création. Elle veut également faire des fictions moins grand public et s'essayer à de nouvelles écritures.

Elle veut également promouvoir la VAD (paiement à l'acte) mais estime qu'il est impossible que FTV le fasse tout seul car elle n'est pas sûre qu'il y aura un catalogue suffisant comme NETFLIX le sujet est de savoir avec qui s'associer.

Quoi qu'il en soit, une réorganisation permanente qui risque de provoquer de nouveaux risques psychosociaux. Le syndrome « Orange » tape à nouveau à notre porte.

Des informations plus précises seront données à un CCE extraordinaire en juin.

Calendrier :

Le projet de la direction est de démarrer l'information/consultation au prochain CCE pour terminer la consultation en novembre 2016 afin de mettre en œuvre la transformation à partir du 1^{er} janvier 2017.

✓ QUESTIONS POSEES A LA DIRECTION DU POLE ET A FTV

Après l'annonce de la dislocation des pôles viennent les questions.

Elles sont nombreuses et expriment les fortes inquiétudes des salariés du pôle après une énième réorganisation.

Les salariés n'ont pas peur de l'évolution mais sont dans l'incompréhension face à cette transformation au pas de charge.

ORGANISATION ADMINISTRATIVE

- Où se trouveront les 3 directions régionales de l'actuel pôle Nord-Est ?
Aucune décision de prise hormis ce qui a été dit en CCE.
- Quel sera le lien hiérarchique des futurs directeurs régionaux par rapport aux futurs chefs de centre et rédacteurs en chef ?
Le fonctionnogramme dans cette nouvelle organisation est en cours d'élaboration par Dana Hastier et Yannick Letranchant, donc aujourd'hui pas connu.
- Quel sera le champ de compétences et le pouvoir décisionnaire des futurs services RH et financier ?
La directrice du pôle nous dit ne pas pouvoir répondre car il n'y a pas encore de plan déterminé.

EMPLOI

- Comment peut-on se passer d'environ 350 salariés à FTV sans procéder à des licenciements ? D'autant plus que l'entreprise sort d'un PDV où 305 postes ont déjà été supprimés.
Delphine Ernotte s'est exprimé, et M-T Montalto confirme : tous les départs à la retraite ne seraient pas forcément remplacés.
- Que vont devenir les 7 délégués régionaux du pôle ? restera-t-il une direction éditoriale dans chaque antenne ? Si oui de quel ordre ?
L'idée est d'avoir 13 directions régionales laisse à penser qu'il y aura une structure éditoriale au niveau de ces 13 régions. Le détail n'est pas encore prêt.
- La régulation d'activité et des moyens a été réformé lors de la création des pôles (création des postes d'organisateur, d'assistant(e)s à l'organisation), cette régulation va-t-elle persister en l'état, avec le même nombre de postes dans ces services ?
Aujourd'hui la régulation est composée d'un directeur qui travaille avec les organisateurs dans les antennes. Comment vont travailler les organisateurs dans un nouveau périmètre ? et où se fera cette régulation, c'est une question qui reste ouverte pour l'instant...

- Que vont devenir les 40 postes rattachés à la direction du pôle (dont les fonctions supports)?
Idem. Les rattachements a minima devront évoluer, il y aura forcément des changements du fait de la ré organisation.
- Comment la direction envisage-t-elle d'organiser le service RH ? Y aura-t-il encore des interlocuteurs RH dans chaque antenne ?
Pas de visibilité sur la manière dont les choses seront organisées pour l'instant, mais la DRH nous dit que D. Ernotte a réaffirmé très fortement la nécessité d'une présence RH en proximité.
- Comment la direction envisage-t-elle d'organiser le service finances ? L'effectif sera-t-il le même ? Y aura-t-il un service de gestion et de comptabilité dans chaque Grande Région ?
Le schéma n'est pas encore arrêté.
- Que va devenir le service IMG ? Qu'en est-il plus précisément des salariés à « double casquette » (c'est-à-dire ayant des missions pour le pôle ainsi que sur une antenne) ?
Idem.
- Comment la direction envisage-t-elle d'organiser le service communication ? Y aura-t-il encore des responsables de communication dans chaque antenne ?
Les équipes de communication travaillent actuellement à une ré organisation de leur service : il est encore un peu tôt pour avoir des réponses précises à ce jour.
- Delphine Ernotte parle de reconversion de personnel dans des « métiers dont l'activité est en train de diminuer ». Quels sont-ils pour elle ?
Pas de réponse.
- La direction envisage-t-elle, si le volontariat ne suffisait pas, d'imposer des reconversions pour le personnel de ces métiers « visés » ?
Pas de réponse.
- Comment imaginer que la direction nationale pourra trouver le moyen de financer la reconversion des métiers « ciblés » alors qu'il laisse aux pôles le soin de prendre en charge les formations « in situ » pour 9 salariés par antenne ?
Dans le cadre des évolutions des métiers, il faudra probablement mettre en place un plan sur plusieurs années, avec un budget particulier, pour une évolution de grande ampleur.
- Delphine Ernotte a largement évoqué son souhait de poly-compétences des salariés de FTV. Où en est sa réflexion sur cette question ? et quels sont les métiers concernés ?
On a parlé beaucoup de poly compétences des journalistes dans le cadre de la chaine Tout Info.

- Comment la direction envisage-t-elle d'organiser une Grande Région ayant actuellement 2 « régies de diffusions » : Le Grand Est, avec Nancy et Strasbourg ? Restera-t-il des gestionnaires d'antennes à Nancy et à Strasbourg ?
Oui, car c'est très utile de travailler avec des régies différenciées, avec les services ad hoc dans chaque antenne, que ce soit pour les PAE ou le quotidien, ça lui semble efficace. Pour la multiplicité des duplex par exemple, il est intéressant de mutualiser les moyens de transmission, avec la gestion d'antenne proche de la régie. On a très intérêt à alterner(...).
- La ré-organisation en pôle il y a 6 ans n'a pas été sans conséquence sur la santé des salariés, et plus particulièrement dans notre pôle Nord-Est, comme l'a attesté le rapport Vacquin. Que compte mettre en place la direction dans cette nouvelle ré-organisation pour éviter de reproduire le même schéma, en l'occurrence l'émergence de nouveaux Risques Psychosociaux sur les salariés ?
 - La direction : *La directrice demande de quelle direction y s'agit ? celle du pôle ou la direction centrale ?*
 - Les élus : Cette réponse est éloquent : les directions risquent de se renvoyer la balle de leur responsabilité !... Avec cet état de « réforme permanente », pointé du doigt par le rapport Vacquin, il serait grand temps que la direction quelle qu'elle soit prenne la responsabilité de sa réforme, et apprenne de ses erreurs passées. On alerte la direction pour qu'en amont la direction mette en place un dispositif, pour prévenir des impacts qu'elle va provoquer.
 - La direction : *cette fois, le calendrier de la réforme est très accéléré, avec à nouveau une réorganisation de structure et des instances représentatives, donc il faudra mettre en place de l'information, de la communication, des temps de paroles.*
 - Les élus : face à cette réponse, nous avons des raisons de nous s'inquiéter... Il s'agira d'une restructuration à marche forcée, encore pire que la dernière alors ?
 - La direction : *il faudra mettre en place un accompagnement au changement. Pour un certain nombre de salariés, ça ne va pas changer grand-chose à court terme (...). Dans la dernière restructuration, qu'il y a eu de l'incompréhension au début, mais elle juge qu'au final l'information a fonctionné (...).*
 - Les élus : en effet les informations sont arrivés jusqu'aux salariés et aux élus extrêmement tardivement ! Par exemple, les fiches métiers sont arrivées au moins 2 ans après la mise en place de nouveaux métiers (avril 2012 !) Il faudrait vraiment que la direction anticipe cette fois ! Et apprenne de ses erreurs du passé. Nous sommes bien obligés de subir à nouveau cette nouvelle réorganisation, mais nous ne croyons pas au management par le stress, chaque salarié est différent, c'est ce qui fait notre richesse, il faut donc accompagner chaque salarié dans cette nouvelle réforme selon ses atouts et ses particularités.
 - La direction : *La précédente réforme a été menée pour assurer le « plein emploi » de chaque salarié (...)*

La direction reconnaît que lors de la dernière réforme le gel des postes vacants avait été catastrophique et avait généré des coûts non justifiés et espère que ça ne se passera pas de la même manière cette fois.

ANTENNE

- Les informations éditoriales qui ont été donné au CE de pôle du 29 avril peuvent-elles être remises en question par l'annonce de la suppression des pôles par Delphine Ernotte le 3 mai ?
La direction dit que non. Elle affirme par exemple qu'une 5e matinale/semaine sera bien mise en place.
- Comment la direction envisage-t-elle les projets éditoriaux et le périmètre de diffusion des actuelles antennes régionales et « locales » ?
Pour les locales, un travail a été fait à Boulogne-sur-Mer avec des propositions des équipes (concept de la « locale à grande échelle » lors des ateliers éditoriaux du printemps). Ce projet va être mis en place, la direction centrale ne s'y opposera pas, au contraire. La réflexion sera menée au cas par cas, locale par locale, chaque locale est différente, il ne faut pas avoir une approche uniforme mais différenciée zone par zone.
Les élus sont inquiets face à l'absence de projet éditoriale pour les locales de Mulhouse et Metz.
- La direction va-t-elle maintenir 24 éditions JT en régions ? Vont-elles être entièrement fabriquées par chaque antenne comme actuellement ?
Mme Ernotte s'était exprimé sur ce sujet : confirmation des 24 éditions. Il faut pouvoir continuer à fabriquer de la même manière.
Les élus : que signifie « s'approprier le nouveau territoire » ? Qu'il y ait des sujets « grande région » sur le Conseil régional et la politique ok, mais dans quelle proportion y aura-t-il des échanges de sujets entre les antennes d'une Grande Région ?
La direction : certains thèmes justifient d'être diffusés sur la grande région (politique, mais aussi sujets « découverte »), mais pas forcément diffusés en même temps. Il faut rester modéré et prudent de tout vouloir diffuser sur les 2 zones, pour garder une mission de proximité, avec une offre différenciée « dans un 1^{er} temps » (!). La quantité de sujets sur cette nouvelle échelle ne doit pas forcément exploser.
Les élus : Y aura-t-il un retour à des « week-ends Grande région » ?...
La direction : a priori que en Bourgogne-Franche-Comté comme c'est déjà le cas.
- Aujourd'hui dans le pôle Nord-Est, il existe 3 antennes locales. Comment la direction envisage-t-elle leur future exposition dans le périmètre des futures Grandes Régions ?
Chaque locale est différente, il ne faut pas avoir une approche uniforme mais différenciée zone par zone. Le choix de la direction est de ne pas investir dans la diffusion des locales sur les BOX internet.

- La direction envisage-t-elle de maintenir la fabrication des émissions Matinales et des LVEL dans chaque antenne, là où c'est déjà le cas ?

Oui.

- Que deviendront les magazines qui étaient fabriqués par des moyens mutualisés sur tout le pôle ? ex : PCPL, ça roule en cuisine. Quels moyens la direction compte-t-elle mettre dans la fabrication de ces magazines à partir de janvier 2017 ?

Il serait judicieux de pouvoir garder l'organisation pour pouvoir continuer à fabriquer ces magazines de la même manière, avec une mutualisation des moyens, mais incertitude sur le périmètre de mutualisation, peut-être sur le modèle de pôle existant, peut-être pas.

- Quid des futurs noms des antennes ?

Rien n'empêche que les noms « nord pas de calais » et/ou « Picardie » soit gardé(s) car ça existe déjà dans le nom de la nouvelle région « Hauts de France – Nord-Pas-de-Calais-Picardie ».

Les élus disent à la direction qu'il est très important pour notre identité et notre public de garder cet encrage, sinon cela pourrait être catastrophique pour la lisibilité de notre marque, à l'heure où on nous appelle encore dans le grand public « FR3 Picardie » !...

FILIERE PRODUCTION

- Le personnel de la filière sera-t-il toujours comptabilisé dans les effectifs permanents des futures Grande Région ?

Pas d'info.

- Le personnel de la filière sera-t-il toujours représenté aux instances représentatives de personnel des nouvelles grandes régions (DP, CE, CHSCT) ?

Pas d'info.

- Concernant l'activité de la filière, comment se passera la bascule des activités liées aux anciens pôles vers les futures Grandes Régions ? (Par exemple : Comment vont-êtré signés les contrats des films documentaires à partir de maintenant pour 2017 ? Quand et par qui ?)

Pour les documentaires engagés pour 2017, c'est fait, la direction affirme qu'il a en général 1 an d'avance. La question se posera au moment du nouveau redécoupage des responsabilités.

Les élus : Il y a eu un creux de 6-8 mois sur l'activité de la filière, avec un moment de flottement lors de la création des pôles, avec un vide juridique sur le pouvoir de signature des contrats d'engagement, il ne faudrait pas que cela se reproduise !

La direction : Des comités de lecture se mettront en place pour poursuivre le travail. Ce dispositif va perdurer jusqu'au nouveau fonctionnement.

- Le droit de tirage va-t-il persister ? comment va-t-il être réparti entre les futures Grandes Régions ?
On peut imaginer que oui et que le droit de tirage sera re-dispatché selon le(s) futur(s) rattachement(s) de la filière.

INSTANCES REPRESENTATIVES

- Quel périmètre souhaite la direction pour les futures instances CHSCT ?
- Quel périmètre souhaite la direction pour les futures instances DP ?
- Quel périmètre souhaite la direction pour les futures instances CE?

Réponse globale de la direction du pôle : elle n'a pas de souhait particulier. La réorganisation aura forcément des conséquences sur le périmètre d'exercice des IRP. Les mandats des élus s'éteindront lorsque l'établissement pôle cessera d'exister. Une période de négociations entre la direction et les organisations syndicales s'ouvrira pour définir les nouveaux périmètres. A défaut d'accord, c'est l'inspection du travail qui tranchera, comme ça avait été le cas au moment de la création des pôles il y a 6 ans. Pour la filière production c'est ce qui s'était passé aussi, c'est l'inspection du travail qui avait décidé de la rattacher aux pôles. A titre personnel, la DRH espère que des discussions vont pouvoir démarrer rapidement pour qu'il n'y ait pas de période de flottement ou de carence des instances. Elle a ajouté que bien évidemment les négociations se feront dans un cadre législatif qui a évolué depuis la dernière réforme, avec l'application de la loi Rebsamen.

Inquiétude des élus sur la représentativité des salariés dans les futures instances, car une seule Grande Région atteint plus de 300 salariés. Les autres grandes régions, dont NPCP, selon que la filière sera rattachée ou non à notre Grande Région, on risque une représentativité des salariés avec une seule réunion « Grande Région » qui réunirait des élus multi-compétents (eux-aussi ;-)) DP+CE+CHSCT... ! Autant dire qu'une antenne comme la Picardie par exemple court un risque pour sa juste représentativité, noyée dans NPC ou toute la France...

- Est-il prévu du fait de la loi Rebsamen, d'instaurer des Délégations Uniques du Personnel dans les Grandes Régions comptant moins de 300 salariés, et de se fait installer une disparité entre les futures Grandes Régions dans la représentation du personnel ?
Les négociations auront lieu dans le cadre législatif de la loi Rebsamen.
Les élus et délégués syndicaux seront vigilants à ce sujet et saisiront les instances si nécessaire.
- Question subsidiaire ;-): Pourquoi cette nouvelle réforme ?...
Nous n'avons pas eu de réponse claire, à part que l'État actionnaire de notre entreprise a demandé à ce que notre organisation colle aux nouvelles régions

administratives. Après que la direction nous ait dit qu'un découpage administratif n'était pas forcément un découpage éditorial...

- Sur le calendrier de la restructuration :

La DRH nous dit qu'aujourd'hui il n'y a pas de plan déterminé, une information a été faite au CCE le 3 mai, une information/consultation des élus du est prévu au CCE de juin. La direction a le souhait de pouvoir mettre en œuvre les 1eres mesures dès le 1^{er} janvier 2017, c'est à dire pas toutes les mesures d'un coup.

La direction du pôle Nord-Est ayant été dans l'incapacité de répondre de manière claire et précise à nos questions, nous avons rédigé une motion pour demander qu'elle les transmette à la direction centrale pour apporter des réponses en CCE. Cette motion a été votée à l'unanimité. (➡ Cf. [motion](#) et [questions](#))

Prochain CE : 26 mai.

Prochain CCE : 15 et 16 juin.

Vos élus **cgt** se tiennent à votre disposition



Motion des élus du CE FTV pôle NE

Lors du CE extraordinaire de ce vendredi 13 mai 2016, les élus du Pôle Nord Est ont posé de nombreuses questions sur les conséquences précises que le projet de réforme du réseau de France 3 allait entraîner.

Face à l'incapacité de la direction du pôle Nord Est d'apporter des réponses, l'ensemble des élus demande la transmission de ces questions au prochain CCE et à la direction de FTV et attend des réponses précises.

Fait à Strasbourg, le 13 mai 2016

Voté à l'unanimité des élus, organisations syndicales s'associent CFDT, CGT, FO, SNJ

POINT 2

QUESTIONS DES ELUS DU COMITE D ETABLISSEMENT DU POLE NORD EST :

ORGANISATION ADMINISTRATIVE

- Où se trouveront les 3 directions régionales de l'actuel pôle Nord-Est ?
- Quel sera le lien hiérarchique des futurs directeurs régionaux par rapport aux futurs chefs de centre et rédacteurs en chef ?
- Quel sera le champ de compétences et le pouvoir décisionnaire des futurs services RH et financier ?

EMPLOI

- Comment peut-on se passer d'environ 350 salariés à FTV sans procéder à des licenciements ? D'autant plus que l'entreprise sort d'un PDV où 305 postes ont déjà été supprimés.
- Que vont devenir les 7 délégués régionaux du pôle ? restera-t-il une direction éditoriale dans chaque antenne ? Si oui de quel ordre ?
- La régulation d'activité et des moyens a été réformé lors de la création des pôles (création des postes d'organisateur, d'assistant(e)s à l'organisation), cette régulation va-t-elle persister en l'état, avec le même nombre de postes dans ces services ?
- Que vont devenir les 40 postes rattachés à la direction du pôle (dont les fonctions supports) ?
- Comment la direction envisage-t-elle d'organiser le service RH ? Y aura-t-il encore des interlocuteurs RH dans chaque antenne ?
- Comment la direction envisage-t-elle d'organiser le service finances ? L'effectif sera-t-il le même ? Y aura-t-il un service de gestion et de comptabilité dans chaque Grande Région ?
- Que va devenir le service IMG ? Qu'en est-il plus précisément des salariés à « double casquette » (c'est-à-dire ayant des missions pour le pôle ainsi que sur une antenne) ?
- Comment la direction envisage-t-elle d'organiser le service communication ? Y aura-t-il encore des responsables de communication dans chaque antenne ?
- Delphine Ernotte parle de reconversion de personnel dans des « métiers dont l'activité est en train de diminuer ». Quels sont-ils pour elle ?

- La direction envisage-t-elle, si le volontariat ne suffisait pas, d'imposer des reconversions pour le personnel de ces métiers « visés » ?
- Comment imaginer que la direction nationale pourra trouver le moyen de financer la reconversion des métiers « ciblés » alors qu'il laisse aux pôles le soin de prendre en charge les formations « in situ » pour 9 salariés par antenne ?
- Delphine Ernotte a largement évoqué son souhait de poly-compétences des salariés de FTV. Où en est sa réflexion sur cette question ? et quels sont les métiers concernés ?
- Comment la direction envisage-t-elle d'organiser une Grande Région ayant actuellement 2 « régies de diffusions » : Le Grand Est, avec Nancy et Strasbourg ? Restera-t-il des gestionnaires d'antennes à Nancy et à Strasbourg ?
- La ré-organisation en pôle il y a 6 ans n'a pas été sans conséquence sur la santé des salariés, et plus particulièrement dans notre pôle Nord-Est, comme l'a attesté le rapport Vacquin. Que compte mettre en place la direction dans cette nouvelle ré-organisation pour éviter de reproduire le même schéma, en l'occurrence l'émergence de nouveaux Risques PsychoSociaux sur les salariés ?

ANTENNE

- Les informations éditoriales qui ont été donné au CE de pôle du 29 avril peuvent-elles être remises en question par l'annonce de la suppression des pôles par Delphine Ernotte le 3 mai ?
- Comment la direction envisage-t-elle les projets éditoriaux et le périmètre de diffusion des actuelles antennes régionales et « locales » ?
- La direction va-t-elle maintenir 24 éditions JT en régions ? Vont-elles être entièrement fabriquées par chaque antenne comme actuellement ?
- Aujourd'hui dans le pôle Nord-Est, il existe 3 antennes locales. Comment la direction envisage-t-elle leur future exposition dans le périmètre des futures Grandes Régions ?
- La direction envisage-t-elle de maintenir la fabrication des émissions Matinales et des LVEL dans chaque antenne, là où c'est déjà le cas ?
- Que deviendront les magazines qui étaient fabriqués par des moyens mutualisés sur tout le pôle ? ex : PCPL, ça roule en cuisine. Quels moyens la direction compte-t-elle mettre dans la fabrication de ces magazines à partir de janvier 2017 ?
- Quid des futurs noms des antennes ?

FILIERE PRODUCTION

- Le personnel de la filière sera-t-il toujours comptabilisé dans les effectifs permanents des futures Grande Région ?
- Le personnel de la filière sera-t-il toujours représenté aux instances représentatives de personnel des nouvelles grandes régions (DP, CE, CHSCT) ?
- Concernant l'activité de la filière, comment se passera la bascule des activités liées aux anciens pôles vers les futures Grandes Régions ? (Par exemple : Comment vont-êtré signés les contrats des films documentaires à partir de maintenant pour 2017 ? Quand et par qui ?)
- Le droit de tirage va-t-il persister ? comment va-t-il être réparti entre les futures Grandes Régions ?

INSTANCES REPRESENTATIVES

- Quel périmètre souhaite la direction pour les futures instances CHSCT ?
- Quel périmètre souhaite la direction pour les futures instances DP ?
- Quel périmètre souhaite la direction pour le futures instances CE?
- Est-il prévu du fait de la loi Rebsamen, d'instaurer des Délégations Uniques du Personnel dans les Grandes Régions comptant moins de 300 salariés, et de se fait installer une disparité entre les futures Grandes Régions dans la représentation du personnel ?

Question subsidiaire :
Pourquoi encore une réforme ?

Le 13 mai 2016, à Strasbourg.